



Commune de LACROIX-FALGARDE
Avenue des Pyrénées
31120 LACROIX-FALGARDE

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Présents : 17
 Votants : 19 (2 procurations)
 Absents excusés : 0
 Date de la convocation : 3 avril 2015
 Lieu de séance : salle du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2015
A 9 HEURES
PROCES-VERBAL

PRESENES : Mmes Nadine BARRIERE – Brigitte COUSIN – Christine JACKSON – Emmanuelle LETHIER – Sandrine MEGES – Verena POINSOT – Marielle VARGAS – Monique DAVID – Viviane ARMENGAUD

M. Stéphane CARILLO – Michel CHALIE – Thierry DAVID – Christophe LAUZE – Joël MARQUE – Jean-Daniel MARTY – Guilhem PEYRE – André REDON – Christophe LELONG

PROCURATIONS : Emmanuelle LETHIER à Nadine BARRIERE – Stéphane KOWALSKI à Jean-Daniel MARTY

SECRETAIRE DE SEANCE : Sandrine MEGES

CM – 466

0. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2015

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 28 février 2015. Celui-ci n'appelle aucune observation de la part de l'assemblée et est approuvé à l'unanimité.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire se retire de la séance pour la présentation et le vote du Compte administratif 2014.

Véréna POINSOT présente tous les chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement, dépenses et recettes.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 549 037.51	G	1 503 718.98
	Section d'investissement	B	987 605.37	H	331 408.97
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	389 558.41
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D		J	388 731.38
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			2 536 642.88		2 613 417.74
			= A+B+C+D		= G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	29 423.72	L	351 902.87
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015		29 423.72		351 902.87
			= E+F		= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		1 549 037.51		1 893 277.39
		= A+C+E			= G+I+K
	Section d'investissement		1 017 029.09		1 072 043.22
	= B+D+F			= H+J+L	
	TOTAL CUMULE		2 566 066.60		2 965 320.61
			= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L

Tableau récapitulatif

- Section de fonctionnement par chapitre – Dépenses :

CHAPITRES	PREVU	REALISE
011 Charges à caractère générale	370 900.00€	346 426.88€
012 Charges de personnels	805 000.00€	795 263.01€
14 Atténuation de produits	205 535.77€	86 124.00€
65 Autres charges de gestions courantes	257 150.00€	256 061.14€
66 Charges financières	24 253.00	24 253.00€
67 Charges exceptionnelles	3 500.00€	2 108.69€
023 Virement à la section d'investissement	155 887.64€	
042 Opérations d'ordres		38 800.79€
TOTAL	1 822 226.41€	1 549 037.51€

→Adopté à l'unanimité.

- Section de fonctionnement par chapitre – Recettes :

CHAPITRES	PREVU	REALISE
013 Atténuations de charges	15 000.00€	30 696.57€
70 Produits de services	164 500.00€	168 924.28€
73 Impôts et taxes	891 018.00€	848 434.60€
74 Dotations et subventions	351 850.00€	403 164.15€
75 Autres produits de gestion courante	8 800.00€	7 424.89€
76 Produits financiers	0.00€	3.23€
77 Produits exceptionnels	1 500.00€	9 078.47€
042 Opérations d'ordre	0.00€	35 992.79€
002 Excédent de fonctionnement reporté 2013	389 558.41€	0.00€
TOTAL	1 822 226.41€	1 503 718.98€

→Adopté à l'unanimité.

- Section d'investissement par chapitre – Dépenses :

CHAPITRE	PREVU	REALISE	RESTE A REALISER
16 Emprunts et dettes	64 200.00€	64 184.39€	
21 immobilisations corporelles	411 274.20€	190 729.61€	6 825.82€
23 Immobilisations en cours	601 174.57€	578 576.67€	22 597.90€
040 Opérations d'ordre	0.00€	35 992.79€	
041 Opérations patrimoniales	141 744.62€	118 121.91€	
TOTAL	1 218 393.39€	987 605.37€	29 423.72€

→Adopté à l'unanimité.

- Section d'investissement par chapitre – Recettes :

CHAPITRE	PREVU	REALISE	RESTE A REALISER
1068 Dotations	76 165.59€	76 165.59€	
10 sauf 1068 Dotations hors 1068	116 094.28€	28 669.27€	81 637.40€
13 Subventions d'investissement	339 521.88€	69 256.41€	270 265.47€
21 Immobilisations corporelles	0.00€	5 640.61€	
23 Immobilisations en cours	0.00€	395.00€	
021 Virement de la section de fonctionnement	155 887.64€	0.00€	
024 Produits de cessions	248.00€	0.00€	
040 Opérations d'ordres	0.00€	33 160.18€	
041 Opérations patrimoniales	141 744.62€	118 121.91€	
001 Report	388 731.38€	0.00€	
TOTAL	1 218 393.39€	331 408.97€	351 902.87€

→ Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient en séance.

2. COMPTE DE GESTION 2014

Véréna POINSOT explique que le compte de gestion pour le budget principal tenu par Monsieur le Trésorier est conforme à notre Compte Administratif 2014.

→ Adopté à l'unanimité.

3. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

Le résultat du BP 2014 est présenté de la manière suivante :

- En section de fonctionnement : + 344 239,88€
- En section d'investissement : - 267 465,02€ report automatique au D001 « déficit d'investissement »

Proposition d'affectation au BP 2015 :

- En section de fonctionnement : + 272 848,70€ au R002 « report excédent de fonctionnement »
- En section d'investissement : + 71 391,18€ au 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés »

→ Adopté à l'unanimité.

4. BUDGET PRIMITIF 2015

Véréna POINSOT présente les sections de fonctionnement et d'investissement, dépenses et recettes par chapitre.

Tableau récapitulatif :

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 683 549,61	1 410 700,91
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 272 848,70
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 683 549,61	1 683 549,61

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	820 843,72	765 829,59
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	29 423,72	351 902,87
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 267 465,02	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		1 117 732,46	1 117 732,46
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		2 801 282,07	2 801 282,07

Véréna POINSOT explique les démarches entreprises par les services communaux et les élus afin de réaliser des économies, au vu des baisses de dotations de l'Etat annoncées.

Elle rappelle que ces baisses seront appliquées au détriment des collectivités jusqu'en 2017. Et que nous ne connaissons pas quelles seront les baisses appliquées les années à venir.

- Nouvelle structure autour du plan comptable dans le souci d'un meilleur suivi budgétaire et d'une analyse financière plus complète.
 - Economies réalisées grâce à l'annulation de plusieurs abonnements : 1 187.63€.
 - Economies réalisées sur les fournitures administratives par rapport à la suppression des imprimantes personnelles : calcul de janvier à septembre soit 452.81€ + changement de fournisseur.
 - Une économie sera réalisée sur le photocopieur grâce à la renégociation du tarif des forfaits et des copies.
 - Economie réalisée sur les installations des illuminations de Noël : au lieu de faire intervenir une entreprise, les agents des services techniques ont réalisé les installations eux même grâce à la location d'une nacelle. Pour mémoire, coût de l'entreprise: 2 770.77€ en 2014, coût location de la nacelle: 554.15€ en 2015.
 - Par rapport à 2014, des économies devraient être constatées sur l'entretien du matériel des services techniques par le renouvellement du matériel obsolète et ayant un coup d'entretien très élevé.
- Section de fonctionnement par chapitre – Dépenses :

CHAPITRE	PREVU 2014	REALISE 2014	PROPOSITIONS 2015
011 Charges à caractères générale	370 900.00€	346 426.88€	438 099.46€
012 Charges de personnels	805 000.00€	795 263.01€	800 000.00€
014 Atténuation de produits	205 535.77€	86 124.00€	207 481.77€
65 Autres charges de gestion courante	257 150.00€	256 061.14€	214 050.74€
66 Charges financières	24 253.00€	24 253.00€	21 917.64€
67 Charges exceptionnelles	3 500.00€	2 108.69€	2 000.00€
023 Virement à la section d'investissement	155 887.64€	0.00€	0.00€
TOTAL	1 822 226.41€	1 549 037.51€	1 683 549.61€

Le service de préparation de repas réalisé par le Sivurs était initialement imputé au chapitre 65-autres charges de gestion courante. Pour une meilleure analyse, la Trésorerie a demandé à partir de cette année d'imputer ce service au chapitre 011-charges à caractères générale, d'où une diminution au chapitre 65 et une augmentation au chapitre 011. De plus, le SIVURS va appliquer une augmentation de 3% sur les tarifs des repas qui sont pris en compte au BP.

Tableau des subventions demandées par les associations :

ASSOCIATIONS	Budget accordé en 2014 [*]	Avance sur budget 2015 [*]	Budget total demandé pour 2015	proposé en 2015
3L	1 000.00€		1 400.00€	1 300.00€
ACCA	380.00€			
APE	650.00€		650+350	1 000.00€
CLSP	5 600.00€		5 600.00€	5 600.00€
Collège de Pins-Justaret	186.00€			200.00€
Coopérative maternelle	850.00€			820.00€
Coopérative primaire	1260.00€			1 200.00€
Ecole du chat libre	700.00€		800.00€	800.00€
Foyer Rural	16 000.00€		23 000.00€	16 000.00€
L'garde la forme GV-31			500.00€	
Judo club			500.00€	
Lacroix O Parfum	500.00€		800.00€	500.00€
Le Potager	250.00€		250.00€	250.00€
L'éphémère guinguette	900.00€			
Les amis de la Gleyzette	250.00€		400.00€	650.00€
LFAN	800.00€		800.00€	800.00€

Lycée Pins Justaret				100.00€
Pétanque club	900.00€		950.00€	900.00€
TCLF	1 645.00€		1 600.00€	1 400.00€
TV-FM	400.00€		500.00€	350.00€
TOTAL	32 271.00€		37 750.00€	31 970.00€
PROVISION POUR SUBVENTIONS NON PREVUES	35 000.00€			34 000.00€

Détail donnée par Christophe LAUZE des votes des subventions pour les associations ayant un ou plusieurs élus faisant partie de l'association ou subvention à une association ayant besoin d'explication :

- CLSP : Stéphane CARILLO se retire du vote,
- Coopératives des écoles : la participation financière de 10€ par élève est maintenue. La subvention varie de 2014 à 2015 en raison du nombre d'enfants,
- Ecole du chat libre : cette association ne perçoit plus d'aide financière de la part de la commune de Goyrans,
- Foyer rural : subvention identique à 2014 malgré une demande plus importante. En effet, la gestion de cette association leur permet d'avoir un excédent. Christophe LAUZE et Stéphane CARILLON s'abstiennent,
- L'garde la forme GV-31 et Judo club ne bénéficient pas de subvention car la commune a réalisé des achats pour ces associations (subventions indirectes),
- Lacroix O parfum : au vu des résultats de leur compte et de leurs activités qui restent identiques, il est proposé de verser la même somme que l'an dernier,
- L'éphémère guinguette : ils ne demandent plus de subvention car nous mettons à leur disposition pendant l'été, l'eau, l'électricité, ... (subvention indirecte),
- Les amis de la Gleyzette : ils ont demandé 400€ de subvention + 250€ à titre exceptionnel pour l'animation « Au fil de l'eau » organisée tous les 2 ans,
- Lfan : Sandrine MEGES, Viviane ARMENGAUD, Monique DAVID et Michel CHALIÉ se retirent du vote,

- Pétanque Club : Monique DAVID s'abstient lors du vote,
- TCLF : en 2014, il avait été attribué une subvention de 1 200€ + une subvention exceptionnelle soit 1 645€. Pour cette année, il n'y a pas de subvention exceptionnelle,
- TV-FM : grâce aux nouvelles technologies qui sont de mieux en mieux réparties sur notre territoire, nous serons amenés à diminuer au fur et à mesure dans le temps.

→Adopté à l'unanimité ou à la majorité (voir détail des votes ci-dessus) pour un montant total de 34 000€ dans le cas de demande de subventions reçus courant de l'exercice.

La subvention au CCAS – BP 2015 : 17 850€, la somme de 2014 est maintenue pour cet exercice.

→Adopté à l'unanimité.

- Section de fonctionnement par chapitre – Recettes :

CHAPITRES	PREVU	REALISE
013 Atténuations de charges	15 000.00€	30 696.57€
70 Produits de services	164 500.00€	168 924.28€
73 Impôts et taxes	891 018.00€	848 434.60€
74 Dotations et subventions	351 850.00€	403 164.15€
75 Autres produits de gestion courante	8 800.00€	7 424.89€
76 Produits financiers	0.00€	3.23€
77 Produits exceptionnels	1 500.00€	9 078.47€
042 Opérations d'ordre	0.00€	35 992.79€
002 Excédent de fonctionnement reporté 2013	389 558.41€	0.00€
TOTAL	1 822 226.41€	1 503 718.98€

Il est prévu, nous le verrons plus tard, une augmentation des taux des taxes de 1% et présentation d'augmentation également des bases (chapitre 73-Impôts et taxes).

→Adopté à l'unanimité.

- Section d'investissement par chapitre – Dépenses :

CHAPITRE	PREVU	REALISE	RESTE A REALISER
16 Emprunts et dettes	64 200.00€	64 184.39€	
21 immobilisations corporelles	411 274.20€	190 729.61€	6 825.82€
23 Immobilisations en cours	601 174.57€	578 576.67€	22 597.90€
040 Opérations d'ordre	0.00€	35 992.79€	
041 Opérations patrimoniales	141 744.62€	118 121.91€	
TOTAL	1 218 393.39€	987 605.37€	29 423.72€

→Adopté à l'unanimité.

Cette année, nous sommes obligés de prévoir au minimum les dépenses d'investissement, à savoir, le renouvellement du matériel du service technique, qui nous permettra d'éviter les réparations de plus en plus importantes au vu d'un matériel trop vieillissant donc baisse des dépenses de fonctionnement dans ce domaine.

Détail des emprunts pour 2015 :

	CAPITAL- INVESTISSEMENT 1641	INTERETS - FONCTIONNEMENT 66111	DATE D'ECHEANCE
emprunt n°6494104	18 733,90€	3 308,82€	1^{er} février 2018
Emprunt n°6494151	5 994,85€	1 058,82€	1^{er} février 2018
emprunt n°7695849	10 000,00€	4 500,00€	05 juin 2027
	10 000,00€	4 410,00€	
	10 000,00€	4 320,00€	
	10 000,00€	4 320,00€	
TOTAL	64 728,75 €	21 917,64 €	

• Section d'investissement par chapitre – Recettes :

CHAPITRE	PREVU	REALISE	RESTE A REALISER
1068 Dotations	76 165.59€	76 165.59€	
10 sauf 1068 Dotations hors 1068	116 094.28€	28 669.27€	81 637.40€
13 Subventions d'investissement	339 521.88€	69 256.41€	270 265.47€
21 Immobilisations corporelles	0.00€	5 640.61€	
23 Immobilisations en cours	0.00€	395.00€	
021 Virement de la section de fonctionnement	155 887.64€	0.00€	
024 Produits de cessions	248.00€	0.00€	
040 Opérations d'ordres	0.00€	33 160.18€	
041 Opérations patrimoniales	141 744.62€	118 121.91€	
001 Report	388 731.38€	0.00€	
TOTAL	1 218 393.39€	331 408.97€	351 902.87€

→Adopté à l'unanimité.

5. FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIERE ET DE LA TAXE D'HABITATION

Véréna POINSOT fait un rappel des taux communaux :

- Taxe d'habitation :
 - En 2013: 13.23%
 - En 2014: 13.49%
- Foncier bâti :
 - En 2014: 15%
- Foncier non bâti :
 - En 2014: 117.02%

	Taux moyen national 2014	Taux moyen départemental	Taux plafond 2015
TH	23.95%	24.44%	63.60%
TFB	20.20%	22.54%	56.35%
TFNB	48.53%	91.19%	227.98%

Ci-dessous le tableau reprenant le réalisé de 2014 :

	Taux 2014	BASE 2014	PRODUIT 2014
TH	13.49%	2 994 460	403 953.00€
TFB	15%	1 781 426	267 214.00€
TFNB	117.02%	21 177	24 781.00€
		TOTAL	695 948.00€

Simulation pour 2015 avec les taux votés en 2014 et les nouvelles bases de 2015 :

	Taux 2015	BASE 2015	PRODUIT 2015
TH	13.49%	3 046 000	410 905.00€
TFB	15%	1 816 000	272 400.00€
TFNB	117.02%	21 300	24 925.00€
		TOTAL	708 230.00€

Si les taux restent inchangés, une différence de + 12 282€ est constatée en recette de fonctionnement par rapport à 2014.

Simulation pour 2015 avec une augmentation des taux de 1% (par rapport aux taux votés en 2014) et les nouvelles bases de 2015 :

	Taux 2015 + 1%	BASE 2015	PRODUIT 2015
TH	$13.49+0.13= 13.62\%$	3 046 000	414 865.20€
TFB	$15+0.15= 15.15\%$	1 816 000	275 124.00€
TFNB	$117.02+1.17= 118.19\%$	21 300	25 174.47€
		TOTAL	715 163.67€

Si on applique aux taux votés en 2014, une augmentation de 1%, la commune bénéficiera d'une recette supplémentaire de + 6 933.67€ à ajouter à la simulation de ci-dessus soit une augmentation totale de + 19 215.67€.

Véréna POINSOT rappelle que cette décision d'augmenter a été validée à l'unanimité en réunion plénière afin de compenser la baisse des dotations de l'Etat (- 35 795€ soit -12%). Malgré cette décision d'augmenter les taux d'imposition, la recette supplémentaire ne couvre pas cette baisse. La commune a décidé également, pour rappel, de diminuer de manière significative, les investissements mais de ne pas toucher aux services sociaux, écoles et affaires culturelles.

Elle rappelle que ces baisses de dotations voulues par l'Etat durera jusqu'en 2017 et nous ne savons pas encore quel sera l'impact sur les finances de notre commune, même si cette année nous donne une vision négative.

Thierry DAVID indique qu'il est d'accord cette année pour cette augmentation, mais souhaite un développement modéré de la commune et l'augmentation des taux d'imposition n'est pas une solution. Nous allons prévoir un plan de recettes et ne pas demander aux habitants de couvrir cette baisse des dotations de l'Etat.

Il rappelle qu'il avait été prévu lors de leur mandat de réaliser 10 logements au lotissement de Labastide-Falgarde. Ce dossier a été abandonné alors qu'il aurait permis de bénéficier de bases supplémentaires, amener des enfants à l'école. Il précise qu'un logement rapporte environ 740€ à la commune.

Monsieur le Maire souhaite lui répondre que le projet de 10 logements n'aurait jamais pu aboutir car actuellement, il le rappelle, la station d'épuration sur la commune, gérée par le Sicoval est à saturation et seul les logements diffus reçoivent un avis favorable pour les demandes de permis de construire par le Sicoval. Des travaux seront réalisés fin 2015 pour améliorer la station existante avec l'installation de biodisques et permettra d'accueillir jusqu'à 500 équivalent habitants pour notre commune et celle de Aureville.

Véréna POINSOT est en accord avec les remarques de Thierry DAVID mais précise que cette année, première année de baisse des dotations, nous avons reçu la notification de ces dotations il y a une semaine. Et nous avons dû élaborer le budget en urgence.

De plus, le PLU est en cours d'élaboration et nous avons tous la volonté d'ouvrir des terrains à la construction mais cette élaboration est longue et demande du temps.

Christine JACKSON rappelle que l'augmentation des impôts n'est pas une solution et que l'on s'accorde tous à le penser.

Marielle VARGAS indique que le PLU n'est pas à l'ordre du jour et qu'il y aura une communication aux administrés. Thierry DAVID souhaite qu'un travail soit réalisé sur le PLU.

Christophe LELONG signale que le vote du Conseil de Communauté permet l'ouverture des permis. De plus, il regrette l'annulation du projet de la nouvelle station d'épuration au Barthas.

Monsieur le Maire met au vote ces nouveaux taux des taxes :

Détail des Voix :

POUR : 18 (dont Thierry DAVID, qui réitère la remarque qui a ouvert le débat ci-dessus.)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Guilhem PEYRE)

→ *Adoptés à la majorité.*

6. LIGNE DE TRESORERIE

Une ligne de trésorerie est un crédit ouvert pour un an par une banque sur lequel un droit de tirage permanent est défini dans les termes d'un contrat passé entre la banque et son client. Elle a pour objectif de couvrir des besoins ponctuels ou saisonniers résultant des éventuels décalages entre les sorties et les entrées de fonds d'un client, ou entre les recettes et les dépenses. Ainsi des subventions attendues ne sont parfois versées aux collectivités que deux ans après leur sollicitation : en attendant, il faut tout de même payer les entreprises, les fournisseurs.

Cette ligne est par ailleurs consentie par la banque pour une durée et dans la limite d'un plafond précis et celle-ci tient compte de la situation financière de la collectivité.

La ligne de trésorerie est donc pratique et intéressante car elle dégage des intérêts bien moins élevés que ceux des emprunts et ces intérêts ne se paient qu'en fonction du tirage effectué.

La ligne de crédit de trésorerie ne relève pas du régime juridique et comptable des emprunts si bien que les lignes ne pèsent pas sur l'endettement de la ville puisque hors les intérêts, elles sont remboursées au fur et à mesure sur des durées courtes. Les mouvements de la ligne sont enregistrés exclusivement dans le compte de gestion du comptable public.

L'imputation des frais financiers et de commission se fait par contre dans le budget de la commune : ils doivent figurer au budget puis au compte administratif de la collectivité. Ils figurent au titre des charges financières en compte 661 « charges d'intérêts » et font l'objet d'un mandat.

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Dans l'attente de perception de recettes type FCTVA, régularisation FCTVA, subventions... Monsieur le Maire propose, pour une durée d'un an maximum, de faire appel à une ligne de trésorerie de 150 000 € auprès d'un établissement bancaire.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (Jean-Daniel MARTY s'abstient) :

- d'ouvrir un crédit de trésorerie de 150 000 Euros.
- d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

- d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Christophe LELONG constate qu'il n'est pas prévu d'intérêt au BP 2015. Il souhaite connaître le taux d'intérêt de ce prêt.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est difficile d'évaluer à ce stade le taux. En effet, ce n'est pas un emprunt pour l'investissement. Les banques vont être sollicitées afin qu'elles nous transmettent leur offres (dossier à monter au préalable). Mais l'estimation est d'environ 3.11%.

Sandrine MEGES souligne que cette ligne ne sera peut-être jamais utilisée, c'est une solution de recours, et que des négociations vont être menées.

7. ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2015

Monsieur le Maire rappelle que le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est partiellement reversé aux communes sous forme d'attribution de compensation (AC).

Calcul des AC 2015 :

Les AC présentées ci-dessous (annexe 2) au titre de l'année 2014 correspondent aux AC de 2011, auxquelles sont retranchées :

- Le coût des services communs constaté en 2014. Ce prélèvement sur AC concerne les communes d'Auzeville, Castanet-Tolosan, Baziège, Deyme, Labège, Lauzerville, Mervilla, Montlaur, Péchabou, Pechbusque, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil.
- La régularisation des participations des communes du SIVOS, à la charge des communes membres déduction faite de la part sur les investissements à réaliser sur la compétence petite enfance,
- La retenue relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire et qui fait l'objet des modifications décrites ci-après.

Le calcul de la part investissement de la retenue relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire, lorsque le choix de la commune porte sur un financement par emprunt voit ses conditions modifiées. Au regard de l'évolution du coût de la dette, le taux appliqué passe de 4% sur 15 ans à 2% sur 15 ans pour les emprunts à partir de 2015.

ANNEXE 2 VERSEMENT AC 2015

COMMUNES	Calcul AC 2015				
	Pour mémoire AC 2011	Services communs	Clect "SIVOS"	Retenue voirie 2015*	AC 2015
Auzeville	21 955		224	10 248	11 483
Auzeville	381 149	89 086	1 171	81 129	209 763
Auzielle	328 159		462	49 254	278 443
Ayguesvives	380 595		14 136	72 371	294 088
Baziège	193 959	47 399	19 770	128 470	-1 680
Belbéraud	70 405		7 436	83 167	-20 198
Belbèze	6 988		600	6 244	124
Castanet	1 885 576	141 274	1 954	230 575	1 511 773
Clermont	22 463		182	18 178	4 103
Corronsac	16 631		634	60 606	-44 609
Deyme	60 269	42 233	5 371	8 711	3 954
Donneville	49 992		6 628	26 362	17 002
Escalquens	851 564		30 542	304 504	516 518
Espanès	8 173		168	8 331	-326
Fourquevaux	50 029		4 472	23 458	22 099
Goyrans	6 778		106	49 083	-42 411
Issus	12 105		104	7 566	4 435
Labastide	39 642		6 456	25 621	7 565
Labège	877 245	202 733	1 619	235 387	437 506
Lacroix	88 561		896	164 267	-76 602
Lauzerville	22 327	24 577	932	32 840	-36 022
Les Varennes	11 324		101	3 581	7 642
Mervilla	11 255	8 192	159	0	2 904
Montbrun	21 052		3 428	-1 600	19 224
Montgiscard	179 944		13 082	65 432	101 430
Montlaur	26 896	59 202	7 507	41 667	-81 480
Noeuilles	14 527		5	9 280	5 242
Odars	26 753		3 829	19 011	3 913
Péchabou	45 956	25 423	1 355	25 008	-5 830
Pechbusque	15 368	10 597	312	17 153	-12 694
Pompertuzat	66 346		1 007	172 741	-107 402
Pouze	6 962		600	1 800	4 562
Ramonville	4 007 739		3 764	238 814	3 765 161
Rebigue	7 478		255	11 800	-4 577
Vieille toulouse	16 287	72 243	814	52 093	-108 863
Vigoulet-Auzil	110 788	37 641	418	15 000	57 729
TOTAL	9 943 220	760 600	140 499	2 298 152	6 743 969

* le montant tient compte des recettes perçues à tort par la Sicoval au titre des amendes de police pour les communes de DEYME, DONNEVILLE, MONBRUN, LACROIX-FALGARDE.

Compétence voirie : modification des AC « voirie » 2015

Le conseil de communauté du 10 septembre 2012 a entériné le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif à la compétence voirie. A ce titre, il a validé le principe de définition des enveloppes communales et leur mode de financement par retenue sur l'AC.

Des modifications de ces enveloppes sont intervenues en 2012, 2013 et 2014 à la demande de certaines communes compte-tenu de nouveaux choix de celles-ci ou de travaux impondérables.

En tout état de cause, il sera procédé comme prévu, courant du second trimestre 2015, à l'examen des réalisations effectives et des financements réels (sur la période 2012 – 2014) pour conduire aux réajustements nécessaires. Ces corrections ne remettent pas en cause le principe général de calcul des retenues sur AC.

Le tableau ci-dessous (annexe 1) détermine le prélèvement sur AC qui découle du mode de financement choisi par la commune au titre de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire pour 2015.

ANNEXE 1 DETAIL RETENUES VOIRIE SUR AC 2015

	Pour information			Retenue Fonctionnement sur A.C.	Retenue 2015 Investissement sur A.C.	RETENUE 2015 TOTALE sur A.C.
	Retenue Fonctionnement sur A.C.	Retenue 2014 Investissement sur A.C.	RETENUE 2014 TOTALE sur A.C.			
AUREVILLE	5 000	24 553	29 553	5 000	5 248	10 248
AUZEVILLE - TOLOSANE	47 000	22 753	69 753	47 000	34 129	81 129
AUZIELLE	10 500	19 502	30 002	20 000	29 254	49 254
AYGUESVIVES	60 000	8 247	68 247	60 000	12 371	72 371
BAZIEGE	35 400	93 070	128 470	35 400	93 070	128 470
BELBERAUD	16 500	66 667	83 167	16 500	66 667	83 167
BELBEZE-DE-LAURAGAIS	4 000	2 703	6 703	3 000	3 244	6 244
CASTANET-TOLOSAN	52 700	118 583	171 283	52 700	177 875	230 575
CLERMONT-LE-FORT	20 800	13 178	33 978	5 000	13 178	18 178
CORRON SAC	14 000	43 305	57 305	14 000	46 606	60 606
DEYME	14 125	46 764	32 639	10 000	-	10 000
DONNEVILLE	18 500	11 462	29 962	18 500	11 462	29 962
ESCALQUENS	80 000	320 713	400 713	-	304 504	304 504
ESPANES	17 571	8 842	26 413	5 000	3 331	8 331
FOURQUEVAUX	8 000	25 216	33 216	23 000	458	23 458
GOYRANS	22 000	27 083	49 083	22 000	27 083	49 083
ISSUS	3 051	6 467	9 518	3 051	4 515	7 566
LABASTIDE-BEAUVOIR	60 000	24 581	84 581	20 000	5 621	25 621
LABEGE	15 000	139 883	154 883	65 000	170 387	235 387
LACROIX-FALGARDE	46 000	120 067	166 067	46 000	120 067	166 067
LAUZERVILLE	6 600	56 229	62 829	6 600	26 240	32 840
LES VARENNES	2 500	1 081	3 581	2 500	1 081	3 581
MERVILLA	5 000	4 369	9 369	-	-	-
MONTBRUN-LAURAGAIS	-	-	-	-	-	-
MONTGISCARD	49 000	40 117	89 117	15 000	50 432	65 432
MONTLAUR	26 500	54 167	80 667	-	41 667	41 667
NOUVELLES	16 950	1 544	18 494	3 950	5 330	9 280
ODARS	41 150	13 858	55 008	-	19 011	19 011
PECHABOU	10 000	175 098	185 098	10 000	15 008	25 008
PECHBUSQUE	10 000	20 070	30 070	7 500	9 653	17 153
POMPERTUZAT	65 000	107 741	172 741	65 000	107 741	172 741
POUZE	976	2 703	1 727	1 800	-	1 800
RAMONVILLE-SAINT-AGNE	105 000	89 209	194 209	105 000	133 814	238 814
REBIGUE	5 980	5 820	11 800	5 980	5 820	11 800
VIEILLE-TOULOUSE	20 000	32 093	52 093	20 000	32 093	52 093
VIGOULEY-AUZIL	15 000	-	15 000	15 000	-	15 000
Total	899 601	1 747 741	2 647 339	729 481	1 576 962	2 306 441

Ainsi, Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée :

- D'approuver les nouveaux montants des enveloppes voirie tels qu'ils apparaissent en annexe 1.
- D'approuver les montants des AC 2015 tels qu'ils apparaissent en annexe 2 ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

→Adoptés à l'unanimité.

8. DEMANDE DE PRET A TITRE GRACIEUX D'UNE SALLE COMMUNALE POUR REUNION PUBLIQUE DE L'ADMD

Christophe LAUZE a reçu à leur demande, Maurice Merlet et François Sertillange, représentant l'association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD). Ils souhaitent informer et sensibiliser les habitants de notre bassin de vie sur ce sujet.

Dans ce but, ils souhaitent organiser à Lacroix-Falgarde une réunion publique ayant pour thème « Importance des Directives Anticipées et des Personnes de Confiance », à laquelle participerait Paule Villetten déléguées de l'AD'D pour la Haute-Garonne, et nous demande le prêt à titre gracieux d'une salle, soit le dimanche 10 mai 2015 vers 17h00, soit le dimanche 31 mai 2015 vers 17h00

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir décider :

- D'accepter ou non le principe du prêt de salle à l'association ADMD dans le but d'y organiser une réunion publique
- De choisir une date précise pour cette manifestation.

→Adoptés à l'unanimité.

9. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : PROPRIETE CABAU VIRGINIE ET VALERIE

La Commune est destinataire de la part de Me Anne-Sophie ANDRIEU, notaire à TOULOUSE d'une déclaration d'intention d'aliéner un immeuble bâti dont les références cadastrales sont les suivantes :

PROPRIETAIRE	Mesdames CABAU Virginie et Valérie
SECTION	AI
NUMERO	47 et 48
ADRESSE	24 route de Goyrans
SUPERFICIE	24 a 8 ca
PRIX	156 000 € + prorata de taxes foncières + provisions pour frais d'acte

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer son droit de préemption, la propriété de Mesdames CABAU ne présentant aucun intérêt pour la Commune.

10. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28 FEVRIER 2015 : VENTE D'UN POSTE A SOUDER

Après avis d'un acheteur potentiel, le prix de 600 € correspond à un équipement en état de marche. Cependant, le nôtre doit pour fonctionner être réparé et plusieurs pièces sont à changer. Le prix d'achat doit donc être abaissé au vu de ces éléments à 400 €. Cela reste le prix de l'argus, comme nous l'a confirmé notre chef des services techniques il y a quelques mois.

Monsieur le Maire propose donc de modifier la délibération du 28 février 2015 et de mettre ce poste en vente pour une valeur de 400 €.

→Adoptés à l'unanimité.

11. AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE « MEDECINE DU TRAVAIL » - RENOUELEMENT POUR LA PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

La convention de prestation de service de médecine du travail conclue avec le Sicoval est arrivée à échéance le 31/12/2014.

Le Sicoval propose à la commune de renouveler par le biais d'un avenant cette convention pour l'année 2015 entière. Il est à noter que l'article 5 de la convention indique que cette dernière pourra être « renouvelée trois fois pour une période d'un an, sous réserve du consentement mutuel et exprès des parties ».

Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition du Sicoval.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De renouveler la convention avec la médecine du travail par la signature de l'avenant n°2 dans les conditions qu'il décrit.
- D'autoriser le Maire à signer ledit avenant.

12. QUESTIONS DIVERSES

12/1. VIDE DRESSING ORGANISE PAR LE CCAS

Le CCAS organise sous la Halle du Ramier un vide dressing le 26 avril 2015. Monique DAVID demande des bénévoles afin de mettre en place cette manifestation dans les meilleures conditions possibles.

La séance est levée à 10h19.

Le secrétaire de séance,
Sandrine MEGES

Le maire,
Michel CHALIÉ